TRAVAILLEUSES A LA PETITE SEMAINE

Les négociations patronat-syndicats sur le temps de travail étant bloquées, le gouvernement a trouvé le moyen de contourner le problème. Un projet de loi visant l'extension du travail à temps partiel a été présenté en procédure d'urgence au Sénat, fin octobre, et sera sans doute débattu à l'Assemblée après le vote du budget. Le temps partiel, cela concerne surtout les femmes. Et n'est-ce pas ce qu'elles veulent ?

« Plutôt que d'envoyer les femmes au travail, mieux vaut les envoyer au lit ». Ce propos grossier du sénateur Henriet souleva quelques rumeurs dans la digne assemblée. Mais si le projet de congé parental payé put être repoussé, par contre, en juin dernier, fut votée une loi résolument nataliste, primant le 3e enfant (allongement du congé à 6 mois, allocations postnatales d'un million). Comme on sait qu'au 3e enfant, le taux d'activité des femmes descend à 24 %, cette loi présentait le double avantage de pousser les femmes à procréer et d'en écarter un bon nombre de la production.

Seulement, on le sait, et Monique Pelletier le proclame : « le travail, c'est très important pour les femmes ». Il faut donc biaiser. De plus, cette main-d'œuvre féminine, taillable et corvéable à merci, peut-être vaut-il mieux la garder en l'utilisant mieux : on « taille » un peu et on corvée davantage. La solution : le travail à temps partiel (T.T.P.).

Mis en place dès 1962, un groupe de travail dit « groupe 1985 » préparant l'horizon bleu qui nous attend, a brandi cette solution miracle : « le travail à temps partiel *au bénéfice* des femmes et des retraités ». Mais le non-dit évident, c'est le bénéfice de l'Etat : baisse du nombre de chômeurs, réductions des équipements collectifs, cassure de la combativité des femmes, émiettement déjà bien entamé de la classe ouvrière. Et celui du patronat : augmentation de la productivité (le mi-temps permet d'augmenter les cadences et réduit l'absentéisme), rentabilisation de l'outil de travail (possibilité de travail en brigades), adaptation de l'emploi aux fluctuations de la production, etc.

le temps partiel : boudé

Le T.T.P. n'est pas une nouveauté. Mais jusqu'ici il n'avait pas la faveur des employeurs : — il entraîne des coûts supplémentaires (cotisations de SS, gestion), complique l'organisation du travail — ni des travailleurs, ni même, eh oui, des travailleuses : quitte à travailler peu, ils se rabattaient plutôt sur le travail au noir, et elles, elles faisaient leurs compte : elles avaient besoin d'un vrai salaire, elles s'y retrouvaient mieux en restant au foyer et en faisant plus de production ménagère. De toute façon, les propositions étaient rares.

Par étapes, on a essayé de rendre le T.T.P. plus attractif : dès 1970, pour le secteur public, en 1973 pour le privé, la législation s'assouplit, mais point trop. S'il veut obtenir des allégements pour les cotisations patronales de S.S., l'employeur doit respecter certaines règles : horaires réduits compris entre 20 h et 30 h, accord du comité d'entreprise, demande émanant de salarié(e)s déjà à plein temps dans l'entreprise. Dans certaines administrations, on propose le mercredi libre non payé depuis la rentrée 78.

Eh bien, c'est l'échec. Si le nombre des T.P. a augmenté d'un tiers en cinq ans dans la fonction publique, il reste très faible (6,2 %). Pour le reste, le T.T.P. se pratique surtout dans les petites boites de 1 à 10 salariés (42 % de l'ensemble des travailleurs à T.P.), là où on est le plus exploité, le moins protégé et dans le secteur tertiaire (2/3), surtout commerce et ménage (1).

Globalement en 1980, 6,4 % des salariés travaillent à T.P., contre 5,9 % en 75 (2). Faible progression ! Les planificateurs ont d'autres visées : le passage au temps partiel d'un million de travailleurs déjà engagés dans la vie active à temps complet.

des enquêtes bien menées

Et bien sûr, il s'agit principalement des femmes. Se succèdent les enquêtes, de plus en plus étonnantes :

— Etude du Management scientifique (mars 78) : « 2/3 des femmes au foyer seraient intéressées, + 1/3 des femmes actives de moins de 64 ans

— Sondage Figaro (sept.80) : 66 % des femmes sont intéressées (qui dit mieux ?). Chiffre qu'il est amusant de rapprocher de l'enquête IFOP-F Magazine (n°32, nov.80) : 43 % des hommes préfèrent vivre pour une femme qui gagne sa vie, ce qui signifie que 57 % sont pour « entretenir » leur femme à les servir.

Devant ce beau consensus, notre bon, notre brave Raymond Barre, va trouver le moyen de répondre à ces désirs, vite, avant les élections. En avant pour le temps partiel ! On n'a que trop tardé. « Depuis 10 mois, l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi est dû exclusivement aux femmes », a-t-il noté. Et on prévoit que dans les cinq prochaines années, l'accroissement de la population active sera dû pour 69 % aux femmes. Halte !

Si les négociations sur la durée du travail ont été bloquées, en cette rentrée 80 pas de concertation. Barre saute à pieds joints. Un projet de loi sur le T.T.P. est présenté en procédure d'urgence. Et en catimini. La presse n'en parle pour ainsi dire pas. Bien qu'ils soient contre le T.T.P. au niveau des principes, les syndicats ne bronchent guère. A la manifestation du 22 novembre à Paris, seules quelques sections syndicales ont soutenu, les confédérations n'ont pas répondu à l'appel de la coordination des groupes femmes.

en pleine ambiguïté

Après tout, cela concerne principalement les femmes, et si c'est ce qu'elles veulent...

Des militantes disent : « On s'est trompé sur les horaires mobiles, c'était un besoin des femmes ». N'est-ce pas maintenant, on sait partir du vécu, tenir compte des contradictions... Mais les horaires mobiles, ce n'était pas du tout la même histoire. Sauf quand ils s'assortissaient d'une remise en cause d'acquis, comme le retour au pointage, on ne pouvait s'y opposer que d'un point de vue très militant : « cela fait éclater la conscience de l'unité des travailleurs, c'est l'individualisme, voire c'est l'impossibilité de diffuser des tracts... » ou appararemment féministe : « et alors si on aménage les horaires, c'est pour que les femmes fassent leur double journée, on ne lutte pas pur le partage des tâches ? ». Comme si cela empêchait de lutter, et comme si on luttait avant... En fait, les horaires mobiles, c'était un léger aménagement pour les femmes, mais c'était appliqué à tous, cela ne retirait rien à leur statut, n'en faisait pas des travailleurs à part. Il en va tout autrement du travail à temps partiel.

C'est vrai qu'il séduit bien des femmes. Parce qu'il semble atténuer la contradiction entre notre « rôle » de mère et notre « rôle » de travailleuse. Parce qu'il peut alléger notre vie harassante. Pace qu'il pourrait nous déculpabiliser vis à vis des enfants, et vis à vis du mari qui nous veut au foyer (57 %). Et puis surtout parce que nous en avons marre de ces boulots idiots fatigants, plus même que ceux des hommes qui se valorisent encore par le travail quel qu'il soit... (3)

le revers du temps partiel

Le T.T.P. atténue un peu notre tiraillement. Mais bien moins qu'on l'imagine. Et à quel prix !

— Notre tâche au foyer ? elle est doublée. Les gosses rentrent déjeuner car souvent ils n'ont plus le droit à la cantine. Pas de crèche non plus. Le partage des tâches ? Le mari s'en décharge bien plus facilement. La culpabilisation, l'inquiétude pour les enfants ? elle ne se mesure pas au temps passé dehors, au contraire peut-être puisqu'on reste plus extérieure à la vie de travail.

— Notre travail à l'extérieur ? eh bien on en fait bien plus (c'est connu, le patron ne donnera pas moitié moins de travail à un travailleur à mi-temps), on n'a jamais le temps de parler aux autres, on peut n'avoir pratiquement pas de contacts, être mal vue, enviée. Bien sûr, impossible de participer à quoi que ce soit, groupe femme d'entreprise, syndicats. L'employeur peut nous demander des heures en plus, qui ne seront pas payées en heures supplémentaires. Le temps de trajet peut être très long pour quelques heures. Et le salaire ? Il est en principe proportionnel au temps passé, mais dans le commerce on peut déjà constater qu'il est souvent inférieur à 10 %.

Un salaire qui n'est souvent qu'un salaire de misère (les femmes sont 2/3 des smicards), considéré par ces messieurs comme un salaire d'appoint, et réduit de moitié ! Quelle femme s'y retrouve ! Entretenue à vie par son mari, est-ce cela que les femmes veulent ? Alors que le divorce se généralise (de 1964 à 1978 il passe de 33 000 à 81 000); alors que le besoin d'indépendance et d'autonomie devient fondamental ! Et d'ailleurs, combien de ménages peuvent vivre avec un seul salaire !

C'est sûr que beaucoup de femmes qui n'ont pas fait l'expérience du T.T.P. en rêvent. Et toutes ne pensent pas à l'ensemble des problèmes quand on leur pose la question lors d'une enquête. Les sondages face à toutes ces contradictons, ont beau jeu de faire dire ce qu'ils veulent prouver.

sur le dos des femmes

Encore, sur le plan individuel, bien des femmes peuvent avoir intérêt à recourir au temps partiel temporairement, surtoute celles qui sont au foyer. Il y a 170 000 femmes environ parmi les demandeurs d'emploi à temps partiel, encore que la moitié accepterait un temps complet. Mais parmi les actifs travaillant déjà à temps complet, on n'en trouve que 35 000 déclarant chercher un travail à temps partiel. Par contre, parmi les actifs à temps partiel, il y a 77 000 personnes en attente d'un travail à temps complet ! (2). Cela montre bien que si le temps partiel peut séduire les sans-travail, celles et ceux qui ont du travail sentent bien le piège.

Il faut bien voir que cette loi prévue pour étendre massivement le temps partiel, c'est une menace énorme pour nous les femmes, et aussi pour l'ensemble des travailleurs. Certains acquis sont remis en cause (voir encadré) et le rapport de forces s'affaiblira en sorte que les patrons pourront tourner la loi encore plus à leur avantage. Mais surtout on voit se mettre en place la fameuse société duale rêvée par les technocrates à la mode. Sur le dos des femmes, le statut du travailleur avait déjà volé en éclats avec l'intérim, les contrats à durée déterminée. Quant au statut des femmes, c'était déjà un sous-statut, l'idéologie de salaire d'appoint n'était pas morte. Mais cela va prendre un tour encore plus grave avec cette multiplication de contrats individuels de travailleuses à la petite semaine.

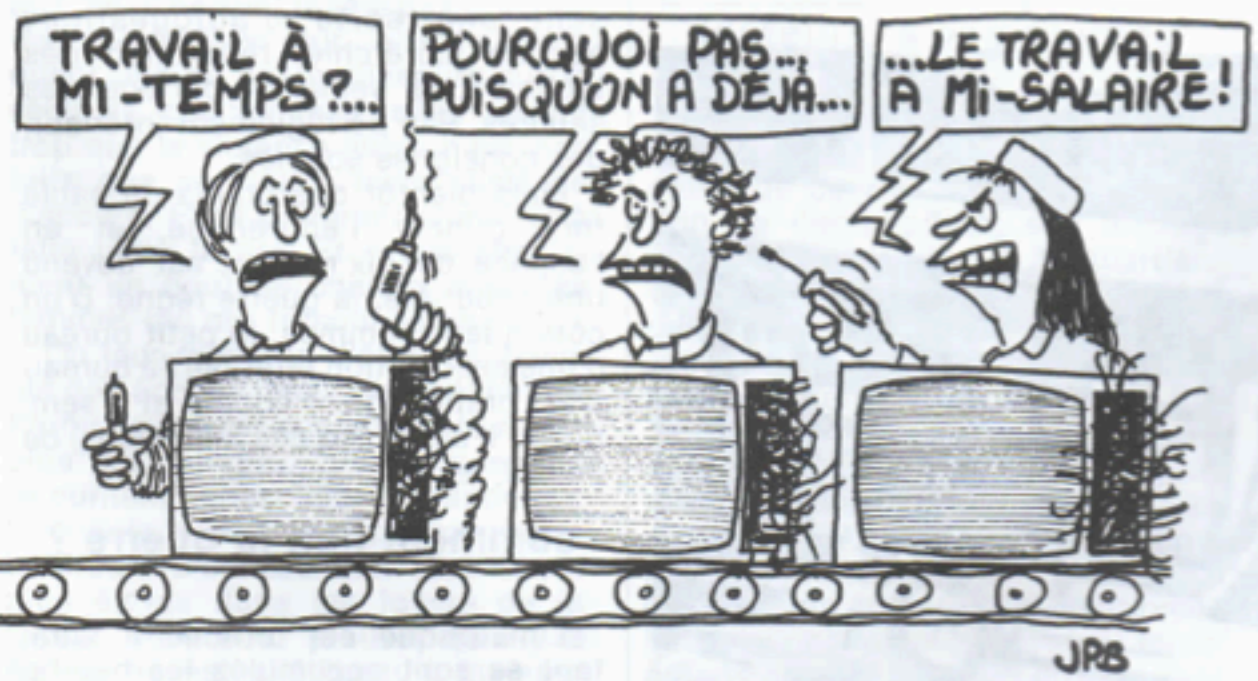

l'écart entre le rêve et la réalité

Mais il est plus éclairant de s'interroger sur l'écart entre le rêve et la réalité. Car « ceux qui rêvent leur temps partiel ne sont pas ceux qui le vivent » (1). Quelques exemples :

— les mères d'un enfant de moins de 3 ans sont les plus attirées par le T.T.P., mais seulement 12 % des femmes ayant de 25 à 29 ans sont à temps partiel, alors que sa pratique s'accroît lorsque l'âge du dernier enfant s'élève (69 % des T.T.P. ont plus de 40 ans)

— les cadres et employées en rêvent, mais, à part des profs, on y trouve souvent des ouvrières et personnel de service, il est surtout prati-

que là où les revenus sont modestes.

Pourquoi ? En fait, ne s'y engagent que les femmes qui y sont contraintes, particulièrement dans les petites boites. Les autres rêvent bien de travailler moins, elles ne veulent pas être exploitées encore plus sur les deux faces du tableau.

Le Pouvoir va-t-il ainsi diviser les travailleurs sans qu'ils réagissent, diviser les femmes entre elles et les marginaliser complètement sans qu'elles se révoltent ?

Nous ne pouvons partir en guerre contre le T.T.P. sans tenir compte du besoin réel qu'en ont certaines femmes qui, à défaut, restent coincées chez elles. Mais si des facilités auraient pu être bienvenues en période de plein emploi, l'extension du T.T.P. ne sert aujourd'hui qu'à déguiser le chômage et à diviser de façon peut-être décisive les travailleurs.

Ce que nous voulons, et plus fermement encore que les hommes c'est la semaine de travail réduite massivement, sans réduction de salaires, *pour tous*.

Cette manœuvre vise à nous faire renoncer à cette revendication, la seule qui puisse nous satisfaire, la seule unifiante. Il n'est pas question de se taire aujourd'hui par opportunisme. Mais cela demande beaucoup de débats, une bataille idéologique. Le féminisme n'est pas au poste de commande !

Francine Comte

1) Droit social n°1, janv.80. Rapport de Michel Lucas, Inspecteur général des Affaires Sociales.

2) Le Monde, 18 nov.80. Enquête de l'INSEE. Economique et Statistique n° 126.

3) *Critique de l'Economie Politique* n(5, article de Danièle Kergoat.